# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 janvier 2009

#### APPLICATION DES ARTICLES 34-1, 39 ET 44 DE LA CONSTITUTION - (n° 1314)

Commission	
Gouvernement	

### **AMENDEMENT**

N° 4

présenté par M. Warsmann, rapporteur au nom de la commission des lois

## ARTICLE 4

À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« de l' »,

les mots:

« d'une ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.